



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **20**

Date de la convocation :
14 décembre 2023

Délibération n° DCM23-12-20P17

**Ressources Humaines - Modification du tableau des
effectifs - Création d'un emploi de chef de projet
politique de la ville - Recrutement dans le cadre d'un
contrat de projet**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Pas-sieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Véronique Delorme

M. Georges Elnecave à Mme Michelle Guibal

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : Mme Rosemay Crémieux

La ville de Clermont l'Hérault intègre pour la première fois la géographie prioritaire de la politique de la ville concernant le centre ancien et ses abords pour une période de programmation de 2024 à 2030.

Afin de donner sa pleine mesure au dispositif et d'aboutir rapidement à la signature du contrat de ville, il est nécessaire de recruter un chef de projet Politique de la ville à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans, renouvelable une fois dans la limite de 6 ans, de catégorie A ou B en filière administrative ou sociale.

Rattaché à la Direction générale et en lien fonctionnel permanent avec le Centre Communal d'Action Sociale, le chef de projet Politique de la ville sera l'interlocuteur privilégié des élus, des habitants, des services municipaux et communautaires et des partenaires publics et privés désireux de s'investir dans le développement du quartier prioritaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la création d'un emploi de chef de projet Politique de la ville à recruter dans le cadre d'un contrat de projet tel que décrit ci-dessus,
- de dire que le tableau des emplois sera modifié en conséquence et tel que présenté dans le document ci-joint,

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la Commission « Ressources et moyens » réunie le 12 décembre 2023 et a été présentée devant le Comité Social Territorial du 14 décembre 2023.

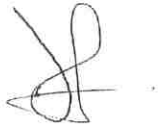
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi de chef de projet Politique de la ville à recruter dans le cadre d'un contrat de projet tel que décrit ci-dessus,

DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence et tel que présenté dans le document ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE